

(Texte)

QUESTIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE QUAND ON CONNAÎTRA LES RÉGIONS DÉSIGNÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, j'espère que le sujet de la question que je veux poser n'a pas été traité en mon absence. Vu l'absence du ministre du Travail, je désire poser ma question au ministre de l'Industrie.

Est-il en mesure de nous annoncer à quel moment nous pourrions connaître les régions désignées dans le pays?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, j'aurai des entretiens avec le ministre du Travail à ce sujet.

(Traduction)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PRIORITÉ DES ARTICLES À ÉTUDIER AVANT LE CONGÉ—CONGÉ DE NOËL—HEURE RÉSERVÉE AUX DÉPUTÉS—EMPLOYÉS SESSIONNELS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au leader de la Chambre. Étant donné qu'hier soir, il a énuméré 12 articles que le gouvernement entendait mettre à l'étude aujourd'hui, sans indiquer l'ordre de la mise en délibération, je me demande si, avant d'aborder l'appel de l'ordre du jour, il pourrait nous donner l'ordre de priorité de ces 12 articles.

L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai peut-être fait preuve de trop d'optimisme hier soir. J'ai dit alors que nous mettrions en délibération la résolution visant à permettre aux provinces à se retirer des programmes conjoints, et je pense que les députés comprendront pourquoi, compte tenu du nouvel article 61 du Règlement. Toutefois, si du consentement de la Chambre, les dispositions de l'article 61 du Règlement restent applicables si nous faisons d'abord l'appel de la mesure concernant la loi sur les juges, j'ai tout lieu de croire que cela ne prendrait que quelques instants, et l'autre endroit attend ce bill. Ensuite nous pourrions mettre en délibération la modification à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qui ne prendra pas beaucoup de temps non plus. Nous mettrions ces deux articles en délibération, puis la résolution visant à permettre aux provinces de se retirer des programmes conjoints. J'aimerais maintenant demander à la Chambre, monsieur l'Orateur, si elle consentirait à renoncer à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire à cinq heures.

[L'hon. M. Gordon.]

M. Knowles: Je me demande, monsieur l'Orateur, si je pourrais tout d'abord poser une question complémentaire au leader de la Chambre. Jusqu'ici, il ne nous a parlé que de trois des douze articles annoncés hier soir. Quelle est l'attitude du gouvernement au sujet du bill sur les normes de travail, si l'on tient compte de la promesse du gouvernement de présenter cette mesure avant Noël?

L'hon. M. McIlraith: En ce qui concerne le bill sur les normes de travail, monsieur l'Orateur, je ne vois pas comment nous pourrions le mettre en délibération dans les conditions qui règnent aujourd'hui. Je le regrette vivement, non seulement à cause des déclarations que j'ai moi-même faites selon lesquelles nous espérons le présenter avant Noël, mais aussi à cause de la nature de cette mesure éminemment importante aux yeux du gouvernement. Malheureusement, dans la situation où nous sommes, il semble peu probable que certaines modifications que nous envisageons soient adoptées dans un délai raisonnable. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, il reste encore à débattre, au sujet de cette mesure législative, un point qui préoccupe le gouvernement.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, si la Chambre était disposée à siéger lundi, le gouvernement serait-il prêt à procéder ce jour-là à l'examen du projet de loi concernant les normes du travail?

L'hon. M. McIlraith: Je ne le crois pas, monsieur l'Orateur. J'ajoute que je le regrette beaucoup, car j'estime pour ma part avoir bel et bien donné à entendre aux honorables représentants que nous le présenterions avant le congé de Noël.

M. Knowles: C'était un engagement très ferme.

L'hon. M. McIlraith: En effet, j'en suis conscient, et je le regrette beaucoup. En tout état de cause, la réponse à la question, c'est que je ne conçois pas comment nous pourrions être prêts à procéder lundi à l'étude de cette mesure.

M. Douglas: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous fournir une raison? Comme des promesses très graves et très solennelles ont été faites, la Chambre a sûrement le droit de savoir pourquoi le gouvernement n'est pas prêt aujourd'hui et ne pourra l'être lundi à passer à l'examen de cette mesure législative que le comité plénier a débattue il y a quatre semaines.

Une voix: Le drapeau était trop important.

L'hon. M. McIlraith: J'ignore si je devrais exposer les raisons en détail, monsieur l'Orateur. L'honorable député est conscient que